



Rédaction & Édition
Mairie de Pencran
mairie@pencran.fr



Couleurs de Printemps



Vie municipale ou urbanisme, enfance et jeunesse, retrouvez toutes les informations utiles sur notre site internet www.pencran.fr

PRESENCE DU MAIRE EN MAIRIE

Jean CRENN reçoit sur RDV :
Du lundi au vendredi : de 9h à 12h

Les adjoints reçoivent sur RDV :

Lucien VIGOUROUX : Voirie, Eau & Assainissement.

Chantal PICHON : Enfance & Jeunesse.

Roseline EMILY : CCAS, Information & Relation avec les associations.

Jean-Claude LARVOR : Bâtiments.

Jeannine MARTIN : Urbanisme & Environnement.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Du lundi au jeudi :
8h30 – 12h et 13h30 – 17h30

Le vendredi :
8h30 – 12h et 13h30 – 16h30

Le samedi : 9h – 12h

NUMÉROS UTILES

Mairie : 02 98 85 04 42

Jardin d'Enfants : 02 29 05 73 63

Accueil de loisirs et garderie : 09 60 54 23 03

Recensement des jeunes

Les jeunes nés en **avril 1997** doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans et dans les 3 mois.

Se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

Dates à retenir :

13/04 : Assoc. Partenariat Scolarisation Majunga - réunion d'information, salle Argoat, 11h

13/04 : APE - repas créole, salle polyvalente, à partir de 19h

25/04 : Les Amis de la Colline, inter-clubs à 14h

LA MAIRIE COMMUNIQUE

ETAT CIVIL

Décès : Jean TROADEC, Kerbalanec, décédé le 14 mars, 91 ans

André SALOU, 7 Keranna, décédé le 22 mars, 77 ans

URBANISME

Permis de construire accordés :

HASCOET Laurent et KERMARREC Marie, 19 rue des Farfadets, maison individuelle

CARDIET Stéphane et Sophie, 1 rue des Korrigans, maison individuelle

Non-oppositions à des déclarations préalables de travaux :

KEROMNES Thierry, 11 route de la Fontaine, remplacement porte de garage par fenêtre

POCHARD Christine, 2 allée des Charmilles, construction d'un abri à vélos

Commune de Pencran, muret en pierres autour de la Fontaine de la Vierge

LE MEUR Henri, 5 Kéroullé, construction d'un abri à bois ouvert et ravalement

GRALL Sébastien et Marie, 40 rue des Châtaigniers, extension de l'habitation

LARVOR Jean-Claude, 4 Kéroullé, ravalement de l'habitation

La commune vend son matériel réformé sur internet

Par l'intermédiaire de WEBENCHERES, site de vente aux enchères sur internet réservé aux établissements publics et aux collectivités territoriales, la commune vend son matériel d'occasion aux enchères.

Matériels en vente à partir du 15 avril : tables d'écolier, lecteur microfiche, luminaires, imprimante, plaque électrique individuelle. RDV sur le site internet de la commune ou directement sur <http://www.webencheres.com/pencran>

Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

RPAM - nouvelle adresse

Le relais parents assistants maternelles intercommunal a déménagé. Il se trouve désormais dans les locaux de la crèche d'entreprise "La Cabane aux Bruyères" à Plouédern.

Le numéro de téléphone reste le même 02 98 43 63 97.

Ainsi, la nouvelle adresse du relais est la suivante :

RPAM intercommunal « La Farandole des Communes », zone de Loc ar Bruc, "La Cabane aux Bruyères" - 29800 PLOUEDERN.



La mairie est régulièrement saisie de doléances concernant les chiens en divagation. Il est rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils doivent les tenir attachés et, qu'en tout état de cause, ils sont responsables des dégâts que ceux-ci peuvent causer.

Par respect pour les riverains, les personnes promenant leurs chiens dans les quartiers sont priés de veiller à la propreté des endroits où elles passent en prenant soin de ramasser les excréments de leurs animaux.

Suppression des autorisations de sortie de territoire

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les autorisations de sortie du territoire (AST) individuelles et collectives pour les mineurs français sont supprimées, ainsi que les laissez-passer préfectoraux.

Un mineur français pourra donc franchir les frontières sans AST mais muni de son seul passeport en cours de validité ou sa seule carte nationale d'identité en cours de validité.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

DESHERBAGE : DES ESPACES COMMUNAUX A VOTRE JARDIN

Avec l'arrivée du printemps, la végétation se réveille et recommence à pousser. Pour limiter les risques de pollution des eaux et de votre environnement par les pesticides (désherbants notamment), la commune contrôle la pousse des herbes folles dans les rues, allées, parkings, cimetière, terrains de sport en utilisant des techniques alternatives au désherbage chimique, comme par exemple : désherbage manuel (binage, sarclage), désherbage thermique à flamme sur les bordures, balayeuse sur les surfaces imperméables (arrachage de la mousse et des herbes), désherbeur mécanique sur les stabilisés et graviers, débroussailluse, etc. Pour cet engagement, nos services techniques se sont ainsi vu décerner le prix « Zéro Phyto » le 26 janvier dernier par la Région Bretagne.

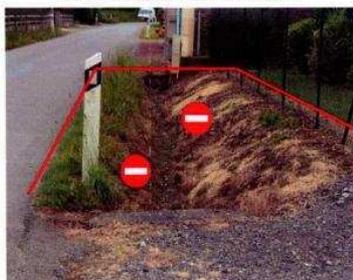
Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

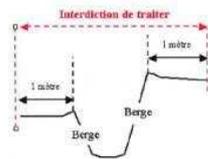
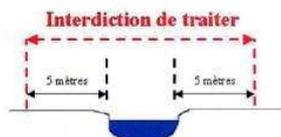
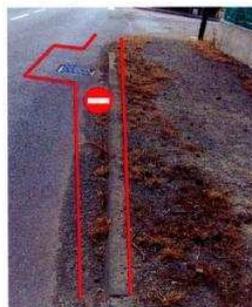
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000^e. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUITTS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000^e.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

L'utilisation de ces techniques alternatives de désherbage se justifie d'autant plus que, depuis février 2008, la réglementation interdit toute utilisation de pesticides (désherbants, anti-mousse, insecticides, etc) à proximité de l'eau.

De même, depuis décembre 2008, l'utilisation de désherbants à base de diuron est interdite.

Si vous possédez des désherbants en contenant (composition indiquée sur l'emballage), vous pouvez les rapporter en déchetterie.

Et chez vous ?

Dans votre jardin, vous pouvez aussi désherber sans désherbant en utilisant, par exemple, de l'eau bouillante ou un désherbeur thermique à flamme sur les joints entre les pavés, ou encore un couteau à désherber dans les graviers ou les pelouses. Le rotofil (débroussailluse à fil) ou la tondeuse peuvent également être utilisés pour limiter la pousse des herbes sur les allées.

Sur les parterres, après avoir bien préparé la terre et fait vos plantations, un paillage peut être mis pour recouvrir la terre et ainsi éviter la pousse des herbes indésirables. Voici quelques exemples de paillages qui peuvent être utilisés : écorce de pin, paille, causses de sarrasin, feuilles mortes, tontes sèches de pelouse.



Paille de lin sur un parterre



Couteau à désherber



Communication du Syndicat de Bassin de l'Elorn : ESPÈCES INVASIVES

Les espèces invasives sont des plantes qui ont comme caractéristique de se développer aux dépens de la flore locale. Une espèce est particulièrement difficile à contenir sur notre territoire, c'est la **Renouée du Japon**. On la retrouve abondamment sur les bords des routes. Un simple bout de tige déposé sur le sol suffit pour que la plante se développe et forme rapidement un bosquet conséquent que l'on ne sait plus maîtriser. Le Syndicat de Bassin de l'Elorn teste différents procédés sur 3 communes

(Irillac, Plouédern et La Roche-Maurice) : pose d'une bâche, coupes ou arrachages répétés, brûlage thermique. Ces interventions ont vocation à se poursuivre sur plusieurs années.

En parallèle, prochainement, le Syndicat de bassin de l'Elorn proposera une formation à destination des services techniques des différentes communes du territoire du SAGE de l'Elorn, afin d'aider les agents communaux à mieux maîtriser le développement de ces plantes invasives (aide à la reconnaissance, techniques de gestion à mettre en œuvre).

Si vous avez des questions n'hésitez pas à joindre le Syndicat de Bassin de l'Elorn – Annaïg Postec - 02 98 25 93 51 ou par courriel : natura2000.syndicatelorn@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de la séance du jeudi 28 février 2013

Absents : R. PINVIDIC (excusée, a donné procuration à R. EMILY), E. PETTON. Secrétaire de séance : J. LE FUR.

Budgets Commune et Eau potable : Comptes administratifs 2012, Comptes de gestion 2012, affectation des résultats

J. CRENN présente les comptes administratifs 2012 concernant le budget Eau et le budget Commune :

Budget général :

Dépenses de fonctionnement	=	1 138 610.78 €
Recettes de fonctionnement	=	1 467 993.12 €
Excédent de fonctionnement	=	+ 329 382.34 €
Dépenses d'investissement	=	671 003.88 €
Recettes d'investissement	=	571 053.63 €
Déficit d'investissement	=	- 99 950.25 €

CONSEIL MUNICIPAL

Service Eau potable :

Dépenses d'exploitation = 87 756.05 €

Recettes d'exploitation = 156 893.06 €

Excédent d'exploitation = 69 137.01 €

Dépenses d'investissement = 53 374.40 €

Recettes d'investissement = 142 219.41 €

Excédent d'investissement = 88 845.01 €

Conformément à la procédure, le Maire se retire pour laisser la présidence à J. MARTIN, doyenne de l'assemblée. Elle met aux voix les comptes d'exploitation et d'investissement et les résultats définitifs. POUR : 15.

Comptes de gestion 2012

Le Conseil déclare que les comptes de gestion du budget général et du budget eau potable dressés, pour l'exercice 2012, par le trésorier principal de Landerneau, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part. POUR : 16.

Affectation des résultats 2012 – Eau potable

Le Conseil décide d'affecter en totalité l'excédent d'exploitation de 69 137,01 € au compte Excédent antérieur d'exploitation reporté du budget 2013. POUR : 16.

Affectation des résultats 2012 – Budget général

Le Conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement en réserves d'investissement du budget primitif 2013, soit 329 382,34 €. POUR : 16.

Clôture du budget annexe assainissement collectif, transfert des résultats de clôture de ce budget au budget principal de la Commune et réintégration du passif et de l'actif au budget principal de la Commune.

Avant de procéder au transfert des résultats du budget annexe assainissement collectif à la CCPLD, il convient de clôturer celui-ci au 31/12/2012, de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective du budget principal de la commune et de réintégrer l'actif et le passif dans le budget principal de la commune.

L'excédent d'exploitation de 57 572.87 € et le déficit d'investissement de 45 048.03 € sont transférés au budget principal de la commune. POUR : 16.

Transfert des résultats de clôture du budget annexe au budget Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas

Le Conseil décide de transférer les résultats du budget du service de l'assainissement collectif constatés au 31/12/2012 à la CCPLD. POUR : 16.

Rythmes scolaires : report de la date d'effet de la réforme

Le décret du 24/01/2013 ouvre la possibilité de différer d'une année l'application de la réforme des rythmes scolaires.

Les difficultés rencontrées et justifiant un report de la date d'effet de la réforme sont :

- les incertitudes concernant l'encadrement des activités. Aucune information n'est encore disponible sur les qualifications que devra détenir le personnel d'encadrement et sur un éventuel agrément par l'éducation nationale ;
- les incertitudes concernant les financements. Pour Pencran, la dépense annuelle est estimée à 40 000 €, en référence au nombre total d'élèves scolarisés dans les écoles publiques. Cette dépense, non compensée à terme, nécessite une adaptation très profonde de notre budget.
- il ressort clairement de la concertation menée avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves le souhait de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme à la rentrée 2014. POUR : 16.

C. PICHON précise qu'un comité de pilotage pour préparer l'application de la réforme sera mis en place prochainement.

Etude de modernisation et de production d'eau potable : validation du programme, lancement de la consultation et demandes de subventions

La Commune exploite son service d'eau potable en régie. L'eau potable est prélevée dans une nappe souterraine par un captage de sources situées à Loguellaou. Le réseau de distribution est de 25,2 km (2011). La capacité de production actuelle du captage arrive à équilibrer la quantité d'eau potable distribuée mais pourrait s'avérer insuffisante. Par ailleurs, l'unité de traitement est vétuste. Afin de garantir la sécurité de distribution, il est nécessaire de procéder à une refonte complète de celle-ci. Une étude est prévue afin de recueillir les données existantes et déterminer les investissements à réaliser pour la modernisation du service. Son coût est estimé à 15 000 €. Des subventions seront demandées au Conseil Général, au Conseil Régional et à l'Agence de l'Eau. Le reste à charge sera d'environ 45 % du coût de l'étude.

Le Conseil décide de lancer l'appel d'offres pour l'étude, d'autoriser le maire à signer le marché à intervenir et de solliciter les subventions auprès des différents organismes. POUR : 16.

Aménagement des réseaux de Kerlois et Kermaria : programme définitif et demande de subventions

L. VIGOUROUX présente au Conseil le projet de mise en souterrain des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunication – rue de Kerlois et fin de la rue de Kermaria. L'estimation des dépenses est de 89 076.05 € H.T., montant duquel pourra être déduite une subvention PAMELA (Programme d'Amélioration Esthétique des Lignes Aériennes).

Le Conseil accepte le projet de réalisation des travaux, accepte de solliciter l'inscription des travaux au programme 2013 du Syndicat d'Electrification de Daoulas et autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération. POUR : 16.

L. VIGOUROUX précise qu'en parallèle la société A&T OUEST a été retenue pour réaliser l'étude d'aménagement de la voirie sur Kermaria/Kerlois pour un montant de 7 300€ HT, avec une tranche conditionnelle pour la rémunération sur travaux à 2.5 %.

Extension et réaménagement de la mairie : attribution des lots

N°	Lot	ENTREPRISE	TOTAL TTC
1	VRD aménagement des abords	CHOPIN - Plouédern	23 416,89
2	Gros-œuvre - Maçonnerie	TALEC - Plouguerneau	30 498,00
3	Ossature - Charpente Habillage bois	L'HOSTIS - Tréouargat	34 684,00
4	Etanchéité - Zinguerie	LE MESTRE - Kernilis	30 895,22
5	Menuiseries extérieures aluminium	BPS ALUMINIUM - Brest	41 125,56
6	Menuiseries intérieures	RUNGOAT - Pencran	22 572,79
7	Cloisons - doublage	EBPC - Brest	26 064,87
8	Faux-plafonds	IROISE PLAFONDS Brest	11 585,95
9	Revêtements du sol - faïences	SALAUN - Brest	10 121,93
10	Peintures	LE GUEN PEINTURE Plouigneau	14 969,14
11	Isolation	ECO OUATE Gouesnou	6 376,47
12	Plomberie - Sanitaires	TECHNI OUEST Plouédern	2 795,61
13	Electricité	Jacques BERNARD Plouédern	20 594,59
		TOTAL TTC	275 701,02

Le Conseil décide de retenir les entreprises proposées et d'autoriser le Maire à signer les marchés. POUR : 16.

CONSEIL MUNICIPAL

Contrat d'assurance statutaire : mandat au Centre de Gestion pour lancer la procédure de consultation

Il est opportun de souscrire un contrat d'assurance garantissant la commune contre les risques financiers liés au personnel, en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents. Le Centre de Gestion du Finistère peut être mandaté pour lancer un appel d'offres mais la commune reste libre de souscrire ou non l'offre retenue.

Le Conseil décide de mandater le CDG 29 afin de mener à bien la consultation et se réserve la faculté d'y adhérer. POUR : 16.

Validation du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics

Ce plan a été soumis à la concertation et à l'information du public à compter du 25/10/2012. Aucune remarque n'a été formulée par le public, aussi le Conseil décide d'adopter ce plan. POUR : 16.

Indemnité des frais de gardiennage de l'église

Le Conseil vote cette indemnité pour un gardien ne résidant pas dans la commune à 119,55 € pour l'année 2012. POUR : 16.

Bons d'achats Landerneau Boutiques

M. le Maire propose de remettre des cadeaux sous forme de bons d'achat de Landerneau Boutiques, sous réserve de la qualité du travail de chacun, à l'occasion d'une remise de médaille, d'un stage de longue durée, etc. POUR : 16.

Informations et questions diverses

Le Conseil propose que la zone dite « Rolland » au centre-bourg porte le nom de « ZAE Gorrequer ». Le bâtiment communautaire qui hébergera notamment l'entreprise « Aquacole d'Ouessant » s'appellera « Espace Joseph Rolland ».

Compte-rendu complet consultable en mairie ou sur www.pencran.fr

Extrait de la séance du mardi 26 mars 2013

Secrétaire : J.P. LE BOURDON.

Budget primitif 2013 : Eau potable

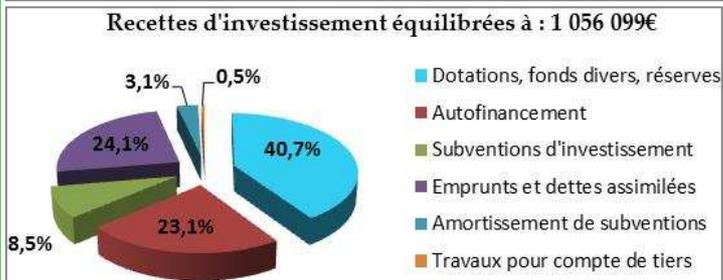
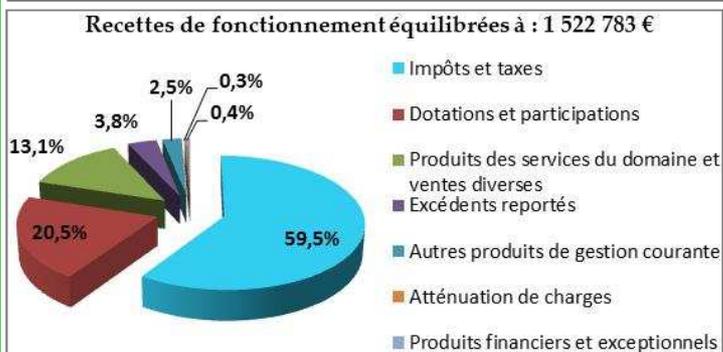
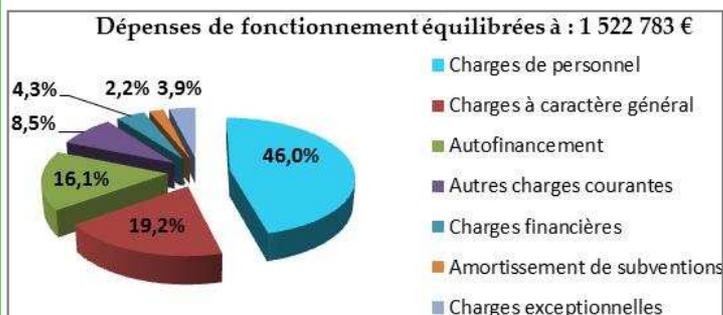
Section exploitation équilibrée à 163 514,00 €

Section investissement équilibrée à 128 836,82 €. POUR : 16.

Arrivée d'E. Petton

Budget primitif 2013 : Commune

POUR : 17.



Les investissements envisagés pour 2013 prévoient, outre les reports de 2012 (extension mairie, aménagement cour de l'ALSH, grosses réparations de voirie, mise en souterrain des réseaux à Kermaria et Kerlois), la révision du Plan Local d'Urbanisme, l'étude d'architecte pour l'école, mobilier et matériel de bureau pour la mairie, la suite de mise en accessibilité des bâtiments et la réalisation d'une aire multisports.

Vote des taux de contributions directes

La commission finances propose d'augmenter les trois taxes de 1,50 % chacune. Après délibération, les taux suivants sont adoptés pour l'année 2013 :

Taxe d'habitation : 13,97 %

Taxe foncière sur propriétés bâties : 14,15 %

Taxe foncière sur propriétés non bâties : 40,18 %

POUR : 16 ABSTENTION : 1 (J. Guevel)

Aire multisports : lancement de la consultation

Il est proposé de créer une aire de jeux appelée « aire multisports » sur un terrain à définir. Le coût estimé de cette réalisation est de 50 000 € terrassement compris. Le Conseil donne son accord pour lancer l'appel d'offres et autorise le Maire à signer le marché à intervenir et à demander les subventions s'y afférant. POUR : 17.

Modification du tableau des effectifs

Compte tenu de l'augmentation du travail des agents techniques au regard de l'augmentation de la population et des équipements municipaux, il est nécessaire de recruter un agent technique polyvalent à temps complet. M. Le Maire propose de créer un poste correspondant et de procéder aux démarches de recrutement. POUR : 17.

Indemnité des frais de gardiennage de l'église 2013

Le Conseil vote cette indemnité pour un gardien ne résidant pas dans la commune à 119,55 € pour l'année 2013. POUR : 16.

SIMIF : demandes de retraits et d'adhésions des collectivités

Le Comité du Syndicat Intercommunal Mixte du Finistère accepte le retrait des communes de Tréguennec, Irvillac, Porspoder et Laz et l'adhésion de Bolazec et Plouédern. Le Conseil émet un avis favorable à ces modifications. POUR : 17.

Compte rendu des commissions

- Voirie : L. VIGOUROUX

Terrain de foot : la commission préconise un décompactage des terrains A et B en plus du regarnissage et des amendements annuels.

Voirie : les travaux du marché à bon de commandes sont en cours dans plusieurs secteurs.

- Bâtiments : J.C. LARVOR

Eglise : la rénovation totale de l'église suivant le diagnostic établi est estimée à 2 millions d'euros TTC.

Mairie : les travaux débuteront le 16 avril par une opération de désamiantage.

- Urbanisme : J. MARTIN

Keroullé : Le lotisseur NEXITY prévoit la création de 126 logements en 3 tranches. La commission lui demande de modifier les voies d'accès au lotissement.

Chemins piétons : des conventions, échanges et achats de terrains

avec des particuliers sont à prévoir pour créer un chemin piéton longeant le ruisseau à partir de la Fontaine vers Runaher.

J.CRENN informe du changement de propriétaire du fonds de commerce bar, tabac, restaurant. « L'Express Café » remplace « Couleur Café » à compter du 2 avril 2013.

Compte-rendu complet consultable en mairie ou sur www.pencran.fr

CCAS

CCAS - Séance du 28 mars 2013

Absents : M. GUEVEL et C. PECHIN (excusés), M. HOUPIER.

Comptes administratifs 2012

Présentés par J. CRENN, les comptes administratifs 2012 sont mis aux voix par R. EMILY. Ils sont adoptés à l'unanimité tels que résumés ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 4 023,00 €

Recettes : 6 683,32 €

Excédent : 2 660,32 €

POUR : 9.

Section d'investissement :

Dépenses : 3 000,00 €

Recettes : 9 700,50 €

Excédent : 6 700,50 €

Comptes de gestion 2012

Il est proposé au conseil d'administration de déclarer que le compte de gestion dressé, pour 2012, par le trésorier principal de Landerneau, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve. POUR : 10.

Affectation des résultats 2012

Les résultats dégagés en 2012 sont reportés au budget 2013 respectivement en fonctionnement et investissement. POUR : 10.

Connaissez-vous le rôle de votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ?

Le CCAS est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient. Il est d'ailleurs rattaché à la collectivité territoriale, mais garde tout de même une certaine autonomie de gestion avec son propre conseil d'administration et un budget autonome.

Le CCAS de Pencran intervient prioritairement auprès des personnes ou familles en difficulté. Il peut aider, sous certaines conditions de ressources, au financement des études, par l'attribution d'un prêt d'honneur. Par convention, il participe au financement de l'épicerie sociale de Landerneau (Boutique Ar Stalig). Chaque année, il invite les Pencranais de 70 ans et plus à un repas.



ALSH / MPT



Un petit air d'Asie à l'accueil de loisirs

Entre initiation au mandarin, enquête policière au centre de Tokyo et découverte des techniques d'origami, les enfants de l'Accueil de loisirs ont voyagé pendant ces vacances d'hiver.

Redécoré pour l'occasion, l'Accueil de loisirs a accueilli en moyenne une vingtaine d'enfants de 4 à 11 ans. Les animateurs avaient préparé un grand nombre d'activités variées, avec des moments forts comme la fabrication d'un Sakura en papier, exposé dans le hall de l'arc en ciel ou la fabrication de sushis. Les enfants ont aussi participé au grand jeu « les mystères de Tokyo » animé par les jeunes du local (Romain, Lilian et Lorie) et Mélody, leur animatrice.

Mais les enfants ne sont pas restés à Pencran pendant toutes les vacances ; ils sont allés au Jardin botanique de Brest faire une « chasse à l'arbre » et par la même occasion découvrir quelques plantes asiatiques. Ils



sont aussi allés voir un spectacle de contes au Family et les plus grands ont découvert les dessins animés des studios Ghibli en allant visiter l'exposition proposée par la Maison Pour Tous de Landerneau.



Les inscriptions pour les vacances de printemps sont ouvertes. Le programme des activités sera annoncé le mois prochain.



Instantes Contés

Samedi 20 Avril

De 10h30 à 11h00

A L'arc en ciel

Instantes contés

Les petits et les grands sont désormais invités à venir écouter et goûter aux plus étonnantes, aux plus magiques ou aux plus drôles des histoires... Chaque dernier samedi du mois (hors vacances scolaires), l'Accueil de Loisirs vous propose d'ouvrir grand vos yeux et vos oreilles... Quelques bénévoles viennent raconter de belles histoires aux enfants et aux parents. Les parents volontaires peuvent aussi nous faire découvrir les histoires préférées de leurs enfants ou les leurs !

Samedi 20 avril, de 10h30 à 11h, les livres s'animent à l'arc en ciel lors des Instantes Contés !

Entrée gratuite et ouverte à tous.

Renseignements auprès de Marine, ALSH, arc en ciel, au 09 60 54 23 03.

VIE ASSOCIATIVE

FNACA

Cérémonies commémoratives du 19 mars : la persévérance récompensée

Pendant 50 ans, la FNACA s'est battue inlassablement pour que la date du 19 mars soit reconnue comme journée commémorative destinée à honorer la mémoire des 30 000 militaires tombés en Afrique du Nord dans la période 1952-1962.

Cette revendication n'a pu aboutir pendant 40 ans faute d'une décision favorable des assemblées parlementaires. Une première étape a été franchie en 2002 grâce au vote par l'Assemblée Nationale d'une proposition de loi en faveur du 19 mars. Transmise au Sénat, cette proposition n'a pas été inscrite à l'ordre du jour de cette assemblée, faute d'une majorité suffisante pour la soutenir. Il a fallu attendre 2012 et un changement de majorité au sein de cette assemblée pour que des conditions favorables à l'adoption définitive d'une loi se fassent enfin jour. C'est ainsi qu'à l'initiative de M. Alain NERI, Sénateur du Puy de Dôme, le Sénat a été amené à se prononcer sur la proposition de loi du 22 janvier 2002. Son vote favorable est intervenu le 8 novembre 2012. C'est ainsi qu'après le rejet d'un recours formé devant le Conseil Constitutionnel, la loi a été promulguée par le Président de la République.

Cette loi du 6 décembre 2012, relative « à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et combats de Tunisie et du Maroc » fait entrer le 19 mars dans l'histoire de notre pays. Elle entraîne pour conséquence principale l'obligation pour les autorités publiques (Préfets dans les départements et Maires dans les communes) d'organiser chaque année les cérémonies commémoratives à cette date. Les anciens combattants qui ont participé cette année aux cérémonies, soit au mémorial départemental de Pleyben, soit devant les monuments aux morts dans leurs communes, ont pu constater que la loi est effectivement entrée en vigueur. Ce fut pour eux une grande joie et aussi un sentiment de satisfaction du devoir accompli.

APE



L'APE vous propose un **repas créole le samedi 13 avril** à partir de 19h à la salle polyvalente de Pencran. Il sera suivi d'une **soirée dansante**.

Au menu : acras, rougail saucisse et salade de fruits pour petits et grands.

Tarifs : 11 euros par adulte (1 apéritif offert) et 5 euros par enfant. Possibilité de réserver des repas à emporter !

Nous vous rappelons que les bénéfices servent à financer les activités scolaires des enfants.

Cette année les enfants ont ainsi pu assister aux spectacles des JMF et visiter une exposition sur le Japon à la médiathèque.

Venez nombreux partager ce moment convivial !

USP

Collecte de ferraille des 1^{er} et 2 mars

Comme chaque année, l'opération ramassage de ferraille était organisée le premier week-end de mars, soit les vendredi 1^{er} et samedi 2 mars.



Elle a une nouvelle fois connu un franc succès : pas moins de 13 tonnes ont été collectées, pour une recette avoisinant les 2 200 €.

10 tonnes supplémentaires ont été offertes par un industriel de la région. Merci à tous ceux qui ont alimenté les bennes de ferraille mises à disposition à Keranna par le récupérateur MONSIGNY.

A l'année prochaine !

Participation à l'émission « Tous au stade »

Le 4 mars dernier, les joueurs de la catégorie U9 ont participé à l'émission "Tous au stade" diffusée sur la chaîne Tébéo.

Les voici sur le plateau d'enregistrement en compagnie de Florian LE JEUNE, défenseur du Stade Brestois, prêté par le club de Villaréal et des deux présentateurs : Jacky LE GALL et Hervé UGO.



APAC - Soirée disco du 23 février

Le 23 février dernier, l'association d'auto-cross organisait une soirée disco à la salle polyvalente. Après un concours de pétanque disputé l'après-midi dans le boulodrome, un repas « cochon grillé » réunissait environ 100 convives qui ont ensuite dansé au rythme du disco.



« De l'avis de tous, la soirée s'est très bien passée et il y a eu une très bonne ambiance. Les retours positifs des participants nous donnent envie de recommencer l'année prochaine ! »



VIE ASSOCIATIVE



Foyer de Ty Ménez

Les résidents du foyer de Ty Ménez organisaient une soirée crêpes le vendredi 22 mars à la salle polyvalente. Environ 130 repas ont été servis par les résidents eux-mêmes. Les crêpes étaient réalisées par les encadrants, parents ou amis du foyer. Le bénéfice de cette manifestation contribuera à financer les projets de camps et de randonnée dans le Morbihan qui auront lieu en avril et mai prochains.



Tennis de table

Le 10 mars 2013 a eu lieu le Régional UFOLEP de Tennis de table à Daoulas. Les jeunes de Pencran y étaient représentés en nombre avec 7 jeunes et un adulte.

Nous pouvons les féliciter avec plusieurs podiums acquis pour ces jeunes, puisque nous en avons 2 qui iront au championnat de France les 27 et 28 avril à Bar-Le-Duc (55). Il s'agit de Pauline BOULLE en catégorie Minimes et de Tristan RICHARD en catégorie Benjamins. Tous deux terminent 1^{er} de leur catégorie. Pauline s'est également qualifiée pour les coupes Adultes en terminant 1^{ère} avec une joueuse du Tréhou / St Urbain. Quant à Tristan, il termine 2nd de la catégorie Jeunes en double avec Erwan BOULLE.

Il ne faut pas oublier les autres joueurs de Pencran qui se sont également bien classés :

Poussines : Axelle DACQUIN-JULIEN et Clara CROUTE terminent 2^{ème} et 3^{ème}.

Juniors : Erwan BOULLE termine à la 2^{ème} place.

Alexandre LE ROY et Clément DACQUIN-JULIEN se sont bien battus, mais malgré leur combativité, n'ont pas réussi à sortir de leur poule respective. Mais le but c'est de participer !

D'autres résultats avec la 4^{ème} place en double adulte de Adam GRECK avec un joueur de La Cavale Blanche et la 3^{ème} place en double poussine de Clara et Axelle.

Je tiens également à remercier tous les parents qui viennent soutenir leurs enfants à chaque tournoi de Tennis de table. Leurs entraîneurs Marion PREINCE et Adam GRECK, sont fiers de leur participation au tournoi et de la discipline et du fair play dont ils ont fait preuve. Maintenant, nous vous donnons rendez-vous pour le Championnat de France.



DIVERS / PETITES ANNONCES

L'Express Café

A partir du 2 avril, le **Bar Tabac Restaurant** ouvrier du Bourg s'appellera L'Express Café. **Walter et Magalie MUNIER** vous accueilleront du lundi au dimanche.

Nouveaux horaires :

Lundi, mardi et jeudi : 7h30 - 20h30

Vendredi : 7h30 - 1h00

Mercredi et samedi : 7h30 - 15h

Dimanche : 8h30 - 13h.

Ils vous invitent le samedi 6 avril
à partir de 18h
à venir faire leur connaissance
autour d'un apéritif.

Salon de coiffure L'île aux cheveux

Fanny vous informe que le salon de coiffure sera fermé les 10 et 11 mai 2013.
Merci de votre compréhension.

Le soleil des enfants

Projet pour l'éducation d'enfants en grande difficulté à Majunga (Madagascar)

Le contexte : Madagascar, l'un des pays les plus pauvres du monde, s'enfonce dans la misère. Le taux de scolarisation des enfants baisse. Seulement 24 % des enfants poursuivent leur scolarité après le cycle primaire.

Le projet : Assurer, à l'aide d'un parrainage, l'éducation d'enfants en grande difficulté dans la ville de Majunga (230 000 habitants) : Frais de scolarité et fournitures, soins de santé, aide aux projets des familles, encadrement socio-éducatif, soutien scolaire, activités périscolaires.

Le parrainage : Il est proposé aux parrains de procéder à un virement automatique d'une somme choisie, par mois ou annuellement. Possibilité d'arrêter le versement à tout moment. La totalité des sommes récoltées partira à Madagascar.

Pour plus d'informations sur le projet, contactez :
Jean-Paul ou Tsevah PINVIDIC au
06 48 51 68 03 ou 02 98 20 38 40 ou par mail :
jppinvidic@hotmail.fr



L'association Partenariat Scolarisation Majunga présentera son action de soutien aux enfants démunis à Madagascar le **samedi 13 avril, à 11 h, salle Argoat à Pencran.**

EMPLOI

◆ **ADECCO recherche** : 3 **préparateurs de commandes-magasiniers** (H/F), mission sur Landerneau ; 1 **technicien(ne) de maintenance** (H/F), mission sur Landivisiau ; **Ouvriers agroalimentaires** (H/F), mission sur Landivisiau ; **Soudeurs TIG Inox ou Semi Auto**(H/F), mission sur les régions de Landivisiau et Morlaix.

Contact : Agence de Landivisiau : 02 98 24 70 75, Agence de Morlaix : 02 98 88 65 80.

◆ L'Association EPAL, basée à Brest, Rennes, Nantes, Vannes et Lorient, recherche des **animateurs** prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours de vacances proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap. 400 postes à pourvoir.

Conditions : motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés ; BAFA non obligatoire ; obligation de suivre une formation gratuite proposée sur Brest ou Rennes.

Pour plus de renseignements et postuler :

www.epal.asso.fr

◆ R&R France, le n°2 européen du marché des glaces recrute en CDD jusqu'en août 2013 pour son site basé à Plouédern : **ouvriers de conditionnement** H/F. Postes à pourvoir rapidement.

Merci d'expédier C.V et lettre de motivation, par courrier ou email à l'adresse suivante : ROLLAND SAS, Service Ressources Humaines, B.P. 809 PLOUEDERN - 29208 LANDERNEAU CEDEX.

e-mail : cleguen@rolland.fr Site web : rr-icecream.fr

La fête de Pâques et ses symboles



Crucifixion de Jésus

Pâques est une fête religieuse qui, pour les chrétiens, commémore la résurrection de Jésus.

Le mot Pâques vient de l'hébreu "Pessa'h (le passage). Pessa'h célèbre la fuite d'Egypte du peuple juif et le passage de la mer Rouge. La Pâque juive est fêtée le jour de la pleine lune de printemps, le 14 Nizan. Or, selon les Evangiles, c'est la veille du Sabbat (samedi), durant la préparation de Pessa'h qu'eut lieu la crucifixion de Jésus.

La fête chrétienne célèbre la croyance en sa résurrection, trois jours plus tard (le dimanche).

Fête juive et fête chrétienne portent le même nom mais Pâques se dit au pluriel chez les chrétiens depuis le XVI^e siècle pour se distinguer de la fête juive et pour évoquer à la fois la passion, la crucifixion et la résurrection de Jésus.

Pâques est également une fête païenne célébrant le printemps, la renaissance de la lumière après les longs et tristes mois d'hiver. Depuis l'Antiquité, plusieurs légendes illustrent ce renouveau, souvent symbolisé par le retour sur terre ou le réveil d'une déesse ou d'un dieu.

Les fêtes religieuses judéo-chrétiennes

Pour les chrétiens, le dimanche de Pâques suit la semaine Sainte durant laquelle Jésus prit son dernier repas avec les apôtres (Jeudi Saint), avant d'être crucifié le lendemain (Vendredi Saint), puis ressuscité le troisième jour (dimanche de Pâques), jour de réjouissances où se déguste l'agneau pascal.

Pâque (sans "s") ou Pessa'h est l'une des fêtes les plus importantes de la religion juive, commémorant la liberté après l'esclavage en Egypte et la naissance des enfants d'Israël. En souvenir de cette fuite durant laquelle la pâte du pain n'a pas eu le temps de lever, il est interdit de manger des aliments contenant de la levure. La famille juive nettoie alors la maison de toute trace de levain et consomme des Mazots, galette de pain azyme (sans levain).

Les symboles de Pâques : la lumière

Fête de la lumière, Pâques est célébrée après l'équinoxe de printemps, au moment où le jour devient plus long que la nuit. Cette victoire de la lumière (du jour) sur les ténèbres (de la nuit) est symbolisée chez les chrétiens par le feu Pascal. Le Jeudi Saint, tous les feux étaient éteints et le samedi, on embrasait le Feu nouveau. Le cierge pascal était allumé à ce feu et une procession était organisée. Les fidèles allumaient leur propre cierge au cierge pascal. Le cierge symbolise le Christ victorieux de la mort. Il est passé des ténèbres à la lumière et cette lumière se propage au reste du monde (procession) et à chacun des fidèles (les cierges).

L'agneau pascal

Synonyme d'obéissance et d'innocence, l'agneau est consommé par les chrétiens à Pâques en mémoire du sacrifice d'Abraham. Selon la Bible, Abraham fut mis à l'épreuve par Dieu qui lui demanda de sacrifier son fils. Abraham accepta, prouvant ainsi que la soumission à Dieu était supérieure (pour lui) à la vie même de son fils. Il fut toutefois arrêté dans son geste par le démiurge et au dernier moment un bélier fut sacrifié à la place de son fils.

Pour les Juifs aussi l'agneau joue un rôle. L'une des dix plaies que Dieu infligea à l'Egypte afin que Pharaon autorise le départ des

Jésus Christ et ses disciples après sa résurrection



L'ange exterminateur massacre les premiers nés égyptiens

esclaves, consista à envoyer l'ange exterminateur qui devait tuer tous les premiers nés égyptiens. Les Hébreux tachèrent alors de sang d'agneau les portes de leurs habitations afin que l'ange les reconnaisse et épargne leurs enfants.

Les cloches

En bronze ou en chocolat, les cloches rythment les événements de la fête. Elles chantent

l'hymne du Gloria de la messe du Jeudi Saint et restent ensuite silencieuses jusqu'au Samedi Saint respectant ainsi le souvenir du Christ mort sur la croix. Elles profitent d'ailleurs de ces quelques jours pour se rendre à Rome d'où elles reviennent ensuite, laissant tomber sur leur passage quelques sucreries dans les jardins. Elles carillonnent enfin le dimanche de Pâques, pour célébrer le Christ ressuscité.

Le lapin

Les cloches ne sont pas les seules à déposer du chocolat dans les jardins. Le lièvre (ou le lapin) est considéré dans quelques pays (Allemagne, Etats-Unis...) comme le messager de Pâques. Considéré depuis l'Antiquité comme le symbole de la fécondité, le lièvre aurait été associé à la fête de Pâques à partir du XVIII^e siècle. En Allemagne on parle toujours du « lièvre de Pâques », mais il est désormais remplacé par le lapin de Pâques dans de nombreux pays.



Lapin (« crétin ») de Pâques

Les fleurs de Pâques

Petite marguerite, la pâquerette annonce le retour du printemps. C'est pour cette raison qu'elle est désignée comme la Fleur de



Pâques. Elle fleurit pourtant presque toute l'année mais sa floraison est beaucoup plus importante à partir du mois de mars et jusqu'en octobre dans certaines régions.

Les chrétiens associent également le lys blanc à la fête de Pâques. Né, selon la légende, d'une goutte de lait tombée du sein de la déesse du mariage, le lys est symbole de pureté, d'innocence et commémore, dans la religion chrétienne, la résurrection du Christ. Le lys, beau et très orgueilleux, se serait incliné pour la première fois devant Jésus crucifié. On raconte que depuis ce jour, le lys courbe la tête en signe de respect.

Les œufs de Pâques

Symbole de fertilité, de vie, de renaissance, l'œuf est associé à la fête de Pâques depuis l'Antiquité. A cette époque, durant la période du Carême, il était interdit de manger des œufs. Les œufs, alors pondus par les poules, étaient conservés et, le jour de Pâques, on les faisait bénir puis on les peignait et enfin on les donnait aux enfants. Apportés selon les légendes populaires par les cloches (en France et en Belgique), le lièvre de Pâques (en Allemagne et aux Etats-Unis) ou les poules (au Tyrol), les œufs sont aujourd'hui décorés ou utilisés pour des jeux dans de nombreux pays.

Si l'œuf peint est sans doute le plus populaire, il existe également des œufs en verre, en porcelaine, en bois, en argent et en or. Peter Carl Fabergé en est l'un des plus célèbres créateurs. Fournisseur des œufs de Pâques du Tsar à la fin du XIX^e siècle, il conçut des œufs en métaux précieux et pierres décorées, véritables chefs d'œuvres de joaillerie.



Œuf de Fabergé

Beaucoup d'entre nous se contentent cependant d'œufs en chocolat, moins précieux mais plus savoureux et des chasses aux œufs de Pâques sont traditionnellement organisées dans les cours ou les jardins familiaux.